

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018

2018 DASES 397-G Subvention (70.000 euros) et convention avec le Centre de ressources pour les mini-réseaux de proximité en santé de Seine-Saint-Denis (93).

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3211-1, L3411-1 et suivants ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2018 par lequel Mme la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose d'accorder une subvention à l'association Centre de ressources pour les mini-réseaux de proximité en santé de Seine-Saint-Denis (93) et de l'autoriser à signer une convention entre le Département de Paris et ladite association ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4ème Commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer avec l'association Centre de ressources pour les mini-réseaux de

proximité en santé de Seine-Saint-Denis (93) une convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 70.000 euros est attribuée à l'association Centre de ressources pour les mini-réseaux de proximité en santé de Seine-Saint-Denis (93) (SIMPA 183522 - dossier 2018_08374) au titre de l'année 2018.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 412, destination 4120001, chapitre 65, nature 65748 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2018 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil
Départemental**



Anne HIDALGO